



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le

ID : 056-215601626-20231114-DB20231109-DE

DIRECTION EDUCATION ENFANCE JEUNESSE SPORTS / Service JEUNESSE  
DIRECTION CULTURE

## Convention de partenariat

Année scolaire 2023-2024

*La présente convention formalise les rapports entre,*

**La Ville de Ploemeur**

**1 rue des Ecoles**

**56270 PLOEMEUR,**

Représenté par **Mr Ronan LOAS, Maire**

Et

**Le Collège CHARLES DE GAULLE**

**Rue des Pommiers**

**56270 PLOEMEUR,**

Représenté par **Mme Laëtitia LEMOYNE, Principale**

### Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

### Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex



## Préambule

**L'Enfance-Jeunesse** est un **véritable enjeu** sur la commune de Ploemeur et les élus souhaitent déployer une vision globale de l'enfant et du jeune au sein de la cité. La Ville s'est inscrite dans le cadre des politiques éducatives locales dès 2004 et s'appuie sur son Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Elle dispose également d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan et appartient depuis 2008 au réseau « Villes Amies des Enfants » de l'UNICEF, ce partenariat ayant notamment permis en 2018 de réaliser une importante consultation des 6-18 ans du territoire.

Au travers de sa politique jeunesse, la ville de Ploemeur porte des orientations fortes en matière :

- De développement de la citoyenneté et du vivre ensemble
- De stimulation de l'excellence et de l'entreprenariat
- D'accompagnement vers l'intégration sociale et l'insertion professionnelle des jeunes

Ces orientations trouvent également échos au niveau des objectifs éducatifs inscrits au PEDT :

- Eduquer dès le plus jeune âge au respect de l'environnement et à la transition climatique
- Favoriser le « bien bouger – bien manger »
- Réfléchir à la place de l'enfant et du jeune dans la commune
- Assurer un vrai « parcours éducatif » en créant des ponts entre les temps scolaires, péri et extra scolaires
- Permettre l'accès pour tous aux loisirs, pratiques culturelles, scientifiques, sportives
- Favoriser une appropriation du territoire en développant l'identité culturelle notamment via l'intergénérationnel
- Développer l'ouverture aux autres en encourageant les échanges (locaux, intercommunaux voire internationaux)
- Permettre l'intégration par le sport, la culture ou bien encore le monde associatif

La ville souhaite à ce titre développer une logique partenariale et de complémentarité avec les acteurs du territoire œuvrant en direction des jeunes. L'objectif est ici de co-construire collectivement des réponses adaptées aux besoins de la population jeune ayant pu être identifiés à l'échelle du territoire.

Il est donc essentiel de trouver des axes collaboratifs avec les établissements scolaires répondant au dispositif de parcours éducatifs (Avenir, Santé, Citoyen, Education artistique et culturelle) instauré en 2015 par le Ministère de l'Education Nationale afin de faciliter le suivi de l'élève dans ces domaines tout au long de sa scolarité.

Depuis septembre 2017, l'équipe de direction du collège Charles De Gaulle et la ville de Ploemeur ont manifesté la volonté commune de renforcer leur travail en partenariat sur l'ensemble de l'année scolaire.

## Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

## Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANOUR Cedex



Dans cette perspective, il est apparu opportun de mettre en place des temps d'interventions au sein du collège permettant d'aborder complémentairement des thèmes tels que la violence, le rapport aux autres, l'estime de soi, la relation amoureuse, la sexualité ou tout autre domaine nécessaire au développement des adolescents.

34H d'intervention ont été réalisées durant l'année 2022/2023 sur des thématiques telle que : égalité filles / garçons (6<sup>ème</sup>), l'usage des réseaux sociaux (5<sup>ème</sup>), la coopération (4<sup>ème</sup>), sexualité, vie amoureuse, conduites à risques (3<sup>ème</sup>). Le bilan des actions menées fait apparaître un grand intérêt des jeunes pour ces formes d'interventions. Elles apparaissent comme complémentaires aux apports scolaires, comme un espace de parole salutaire, un temps d'échange, d'écoute, d'apprentissage et de construction commune. Cependant pour améliorer l'accompagnement des élèves, il faut renforcer la co-construction et la co-animation entre les équipes éducatives du collège et du service jeunesse.

### **Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention vise à définir les modalités du partenariat entre la ville de Ploemeur et le collège Charles DE GAULLE pour l'année scolaire 2023/2024.

### **Article 2 : CADRE ET THEMATIQUES D'INTERVENTION DU SERVICE JEUNESSE**

- Interventions hors temps scolaire :
  - Animation jeux de société mensuelle sur les temps méridiens (d'octobre 2023 à juin 2024). Interventions mensuelles des animateurs du service jeunesse au foyer du collège.
  - Présence régulière d'animateur(s) du service jeunesse aux abords du collège : de par leur connaissance du public jeunes, les animateurs du service jeunesse peuvent réguler certains comportements, jouer un rôle de médiation entre les différents jeunes, prévenir le cas échéant les tensions. Cette présence s'effectuera en fonction des besoins et des contraintes de service le plus régulièrement possible les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
  - Concertation, temps d'échanges entre équipe éducative et équipe animateurs jeunesse sur des situations de jeunes nécessitant un accompagnement, un suivi éducatif complémentaire individualisé.
  - Présence du service jeunesse sur les journées portes ouvertes ou les journées évènementielles (fêtes de fin d'année, projets particuliers liés à la vie du collège...).

### **Contact Mairie**

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

### **Darempred Ti-Kêr**

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANOUR Cedex



## VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le

ID : 056-215601626-20231114-DB20231109-DE

- Interventions sur temps scolaire :

- Intervention thématique à hauteur de 02h00 par classe (soit 34 heures au total) pour l'année scolaire 2023/2024 :
  - **Egalité fille / garçon - Vivre ensemble** > niveaux 6<sup>ème</sup> (février-mars 2024)
  - **Solidarité, engagement** > niveaux 5<sup>ème</sup> (avril-mai 2024)
  - **Coopération – Communication non violente** > niveaux 4<sup>ème</sup> (décembre 2023)
  - **Sexualité, vie amoureuse, conduites à risques** - niveau 3<sup>ème</sup> (janvier2023)

La construction et le planning des interventions seront élaborés en concertation entre le service jeunesse et les professionnels du collège.

### **Article 3 : CADRE ET THEMATIQUES D'INTERVENTION DES SERVICES CULTURELS**

- Accueil de classes du collège à Océanis sur des spectacles spécifiques
- Accueil de classes de 6<sup>e</sup> du collège à la médiathèque
- Mise en lumière à Passe Ouest de projets artistiques du collège (exposition, spectacles de slam...)
- Collaboration pour des projets artistiques entre l'école de musique et le collège.

### **Article 4 : ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS**

La ville de Ploemeur pourra apporter un soutien financier à un ou plusieurs projets pédagogiques portés au cours de l'année 2023-2024 par le Collège et répondant aux objectifs pédagogiques du PEDT et/ou thématiques que la collectivité souhaite mettre en avant.

Pour l'année 2024, l'accent sera mis sur les thématiques suivantes :

Egalité fille /garçon dans le cadre de la convention régionale et académique pour l'égalité fille/garçon

Développement durable dans le cadre du label « Territoire Engagé dans la Transition Ecologique »

Jeux olympique Paris 2024 dans le cadre du label « Ploemeur, Terre de Jeux »

Ce soutien financier sera conditionné à la remise d'ici au 23 février 2024 délai de rigueur par le principal du collège d'un unique dossier détaillant le / les projet(s), et ce pour examen par une commission composée d'élus et agents du service jeunesse.

### **Article 5 : SUIVI DU PARTENARIAT**

Les parties s'engagent à réaliser au moins une réunion bilan / perspectives durant l'année scolaire.

Le responsable du service jeunesse et le principal ou son représentant se tiennent informés des difficultés éventuelles rencontrées durant les différentes interventions.

## Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

## Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANOUR Cedex



## VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le

ID : 056-215601626-20231114-DB20231109-DE

### **Article 6 : MODALITES FINANCIERES**

Les interventions des animateurs du service jeunesse au sein du collège sur les temps scolaires et péri scolaires sont effectuées à titre gracieux et valorisées à hauteur de 4 051,80 € pour l'année scolaire 2023-2024 (temps de préparation compris). 180 H / ANNEE

Le soutien financier au(x) projet(s) pédagogique(s) porté(s) dans le dossier mentionné à l'article 4 sera versé avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2024 sur la base des pièces justificatives et d'un plan de financement détaillé.

### **Article 7 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention, conclue pour une année scolaire, sera réactualisée et signée après chaque réunion de bilan. Elle pourra être dénoncée par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 1<sup>er</sup> mai de l'année scolaire en cours par l'une des parties.

Fait à Ploemeur, le

*Ronan LOAS*

*Laëtitia LEMOYNE*

*Maire de PLOEMEUR*

*Principale du Collège Charles DE GAULLE*

### **Contact Mairie**

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

### **Darempred Ti-Kêr**

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex